



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 09 avril 2026

Convocation : le 02 avril 2026

Le **JEUDI NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de François SEILLE.

Étaient présents :

BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BORGNIET Déborah, BRUNEAU Xavier, CELLOT Séverine, CLAVIER Gérard, FILLON Thierry, GASNIER Bernadette, HAMELIN Christine, MARCHAND Virginie, MARTINET Cédric, ORSINI Bruno, RAGOT Delphine, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés :

Pouvoir :

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

CLAVIER Gérard est élu secrétaire de séance

APPROBATION DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

HONORARIAT DU MAIRE SORTANT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de l'honorariat de Maire au bénéfice de Monsieur DUBIEF Jean-Michel qui a exercé les fonctions de Maire de la commune de Ouarville durant 25 années, de mars 2001 à mars 2026.

Au regard de son implication et de son dévouement à l'intérêt général de la commune, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité cette proposition. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir en ce sens.

Un pot de départ public et officiel sera organisé idéalement avant l'été.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales et leurs rôles. Il précise qu'elles sont là pour y traiter des sujets bien précis. Par définition, Monsieur le Maire indique qu'il fera partie de toutes les commissions instaurées.

- **Commission d'urbanisme :**

Président de commission : François SEILLE

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires et intéressés pour participer à cette commission.

Les membres de la commission urbanisme sont : BESNARD Jean-Philippe, CLAVIER Gérard, FILLON Thierry, MARTINET Cédric, ORSINI Bruno, RAGOT Delphine.

- **Commission communication et enfance-jeunesse :**

Présidente de commission : Virginie MARCHAND

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires et intéressés pour participer à cette commission.

Les membres de la commission communication et enfance-jeunesse sont : BORGNIET Déborah, CELLOT Séverine, GASNIER Bernadette, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle.

- **Commission animation et culture :**

Présidente de commission : Cyrielle TOURISSEAU

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires et intéressés pour participer à cette commission.

Les membres de la commission animation et culture sont : BODA Roland, GASNIER Bernadette, HAMELIN Christine, MARCHAND Virginie, RAGOT Delphine, SEILLE François.

- **Commission des travaux :**

Président de commission : François SEILLE

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires et intéressés pour participer à cette commission.

Les membres de la commission des travaux sont : BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, FILLON Thierry, ORSINI Bruno.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de constituer des commissions dites administratives pour la bonne gestion de la commune.

- **Commission communale des impôts directs**

Conformément aux directives préfectorales, le conseil municipal désigne 24 candidats (12 titulaires et 12 suppléants) qui seront proposés aux services fiscaux.

Les 12 membres titulaires proposés sont : BENARD Brigitte, BESNARD Jean-Philippe, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, CORDEAU Patrick, FILLON Thierry, GASNIER Alain, LEFRANCOIS Christophe, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, PINEAU Denis, PINGUENET Patrick.

Les 12 membres suppléants proposés sont : AGOSTO Claude, BODA Roland, BORGNIET Déborah, CHATIN Aliénor, ELAMBERT Philippe, GASNIER Bernadette, HAMELIN Christine, LEGRAND Stéphanie, MARTINET Cédric, PINGUENET Benoît, RAGOT Delphine, TOURISSEAU Cyrielle.

Les 6 titulaires et les suppléants en nombre égal seront ensuite désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1 000 habitants, une commission de contrôle de la liste électorale est obligatoire.

La commission de contrôle doit être composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal Judiciaire.

Son rôle consiste en l'examen des inscriptions et radiations intervenues et enregistrées par l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués suivants

- Conseiller(e) municipal(e)
 - o Titulaire : ORSINI Bruno
 - o Suppléant : MARCHAND Virginie
- Délégué(e) du Préfet
 - o DUBIEF Jean-Michel
 - o AGOSTO Claude
- Délégué(e) du Tribunal Judiciaire
 - o ELAMBERT Philippe
 - o CELLOT Séverine

- **Commission permanente d'appels d'offres**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer une commission permanente d'appels d'offres.

Par conséquent, il convient de désigner un président, son suppléant, trois membres titulaires et trois membres suppléants qui siégeront avec le receveur et le représentant des services de la concurrence et des prix.

Sont élus :

- Président de commission : SEILLE François / Suppléant : ORSINI Bruno
- 3 titulaires : BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, FILLON Thierry
- 3 suppléants : BESNARD Jean-Philippe, RAGOT Delphine, TOURISSEAU Cyrielle

- **Centre Communal d'Action Sociale**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Il rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Fixe à dix le nombre de représentants au Conseil d'Administration du CCAS, dont cinq délégués du conseil municipal et cinq délégués représentants des organismes sociaux de la commune.

Il est procédé ensuite à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration : HAMELIN Christine, MARCHAND Virginie, MARTINET Cédric, RAGOT Delphine, TOURISSEAU Cyrielle.

Les cinq membres hors conseil municipal qui seront proposés : AGOSTO Claude, BENARD Brigitte, DUBIEF Jean-Michel, GAUTIER Marie-Claude, PINGUENET Martine.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'élire les délégués pour siéger aux syndicats auxquels adhère la commune. Il informe également du pouvoir décisionnel de ces délégués au sein des différents syndicats. Par conséquent, après délibération, sont élus :

- **Délégué(e)s - SICTOM de la Région d'Auneau**
Titulaire : SEILLE François
Suppléante : MARCHAND Virginie

- **Délégués - Energie28 :**
Titulaire : ORSINI Bruno
Suppléant : CLAVIER Gérard

- **Délégué(e)s - Eure et Loir ingénierie :**
Titulaire : SEILLE François
Suppléante : TOURISSEAU Cyrielle

NOMINATION DES CORRESPONDANT ET RÉFÉRENT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner les correspondant et référent de la commune, qui seront à ce titre les interlocuteurs privilégiés du département et de la région.

Par conséquent, après délibération sont désignés :

- **Correspondante Défense :** MARCHAND Virginie
- **Référent accessibilité :** SEILLE François

DÉLÉGATIONS AUX ÉLUS

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

De plus, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à donner les délégations aux adjoints en fonction des définitions des postes d'adjoints. Un arrêté individuel par adjoint sera notifié. Ainsi ils pourront effectuer leurs missions et signer tous les documents qui peuvent y correspondre.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise les délégations suivantes :

- Cyrielle TOURISSEAU 1^{ère} adjointe, outre les fonctions d'Officier d'État-Civil :

Sera déléguée pour :

- Remplacer le maire en cas d'absence
- Délivrer tous les certificats et signer toutes les pièces, tous les actes administratifs et notariés

Sera en charge de

- La gestion des finances et exécution du budget, en collaboration avec le Maire,
- La gestion du site internet, en collaboration avec la secrétaire de mairie,
- La gestion de la page Facebook de la commune et de toute évolution des réseaux sociaux qui pourrait être connue durant le mandat.
- L'animation de la commune (gestion du calendrier des festivités),
- Des relations avec les associations et des entreprises implantées sur la commune.
- Du fonctionnement et de l'animation de la médiathèque ainsi que de l'agence postale communale et sera référente de l'agent en charge de ces administrations.

- Bruno ORSINI 2^{ème} adjoint, outre les fonctions d'Officier d'État-Civil :

Sera en charge de :

- La supervision du réseau d'assainissement, du fonctionnement de la station d'épuration, et des stations individuelles.
- La supervision du réseau d'eau potable (du château d'eau jusqu'aux compteurs individuels)
- La vidéo-surveillance ainsi que le suivi de la sécurité générale et de la propreté de la commune.
- L'embellissement de la commune,
- L'éclairage public (maintenance, éventuels ajouts)
- La gestion des stocks relatifs à l'organisation des manifestations.

- Virginie MARCHAND 3^{ème} adjointe, outre les fonctions d'Officier d'État-Civil :

Sera en charge de :

- Des outils de communication de la commune : Le Moulin à Paroles, Ouarville Infos, ainsi que des annonces diffusées sur Panneau Pocket, en complément des informations diffusées par la secrétaire de mairie.
- Tous les sujets concernant l'enfance et la jeunesse,
- Tous les sujets de l'action sociale et de la solidarité.

- Thierry FILLON 4^{ème} adjoint, outre les fonctions d'Officier d'État-Civil :

Sera en charge de :

- L'organisation des priorités et de la planification des tâches et/ou travaux d'entretien des agents aux services techniques,
- Du suivi de l'entretien des bâtiments communaux,
- Du suivi et de la prise en charge des locations et/ou occupations de l'espace des 4 vents,
- Du suivi de l'administration du cimetière communal : gestion des concessions en lien avec la secrétaire de mairie,
- De l'entretien et travaux éventuels.

Le conseil municipal approuve les délégations consenties.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément au CGCT, le conseil municipal fixe les taux des indemnités du Maire et des adjoints selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction correspondant à l'indemnité de fonction brut mensuelle des Maires et adjoints,

Monsieur le Maire précise que pour une commune comptant entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 44,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 11,77% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir proposé que les indemnités de Maire soient fixées à 44,3% de l'indice brut terminal, François SEILLE, partie prenante dans cette affaire, ne prend pas part au vote, laisse la parole au doyen d'âge Bruno ORSINI et quitte la salle.

Un débat est ouvert quant à la justification de la hausse des indemnités de Maire entre le Maire sortant et le Maire actuel. Il est rappelé que la liberté est laissée au Maire en place de soumettre une proposition d'indemnité.

Après échange, avec une voix contre et une abstention, le conseil municipal décide à la majorité de fixer les indemnités et ce jusqu'à la fin de son mandat de la manière suivante :

- du Maire : 44,3 % de l'indice brut terminal 1027.

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil et propose de passer au vote des indemnités des adjoints. Cyrielle TOURISSEAU, Bruno ORSINI, Virginie MARCHAND et Thierry FILLON, parties prenantes dans cette affaire, ne prennent pas part au vote et quittent la salle de conseil. Il est proposé que les indemnités des adjoints soient fixées à 11,77% de l'indice brut terminal.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités et ce jusqu'à la fin de leur mandat de la manière suivante :

- des adjoints : 11,77 % de l'indice brut terminal 1027.

Ces indemnités sont applicables à compter de l'installation du conseil municipal soit le 20 mars 2026.

FINANCES

- **Approbation du CFU 2025 - Budget COMMUNE**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif (établi par la collectivité) et au compte de gestion (établi par la trésorerie – le SGC de Châteaudun). Il retrace l'exécution du budget de l'exercice 2025.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le CFU 2025 doit être approuvé avant le 30 juin 2026.

RESULTAT de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	252 945.20€
Résultat antérieurs reportés (002)	167 561.83€
Résultat à affecter	420 507.03€

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 272 457.89€
Solde des restes à réaliser*	+ 25 888.00€
Besoin de financement	246 569.89€

* Les restes à réaliser sont des dépenses et des recettes d'investissement prévues au budget 2025 que l'on reporte au budget 2026 car il y a encore des dépenses à prévoir sur des projets encore en cours et également des recettes à recevoir (subventions non touchées en intégralité).

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ». Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence au doyen, Bruno ORSINI, pour l'approbation du CFU 2025.

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025.

- **Rappel des grands principes des budgets 2026**

Monsieur le Maire explique les grands principes du fonctionnement des budgets communaux et rappelle les décisions budgétaires votées pour l'année 2026.

La commune détient 5 budgets :

- Budget général
- Budget de l'eau
- Budget de l'assainissement
- Budget du CCAS (voté par les membres du CCAS)
- Budget de la Bézègue (assujetti à la TVA)

La commune est soumise à vérification de tous ses actes comptables par la trésorerie référente de la commune, à savoir le SGC de Châteaudun. Elle a pour but la vérification avant le paiement de toutes les factures émises par la commune, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Les budgets sont préparés en début d'année en fonction des résultats de l'année précédente ; c'est ce que l'on appelle l'affectation des résultats. Le budget doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Les budgets prévisionnels sont scindés en deux sections : fonctionnement et investissement, et sont votés aux chapitres.

Les budgets sont exprimés TTC et ne sont pas assujettis à la récupération de la TVA (sauf budget de la Bézègue qui est assujetti à la TVA et qui est exprimé HT). Il n'y a pas de possibilité de récupération de la TVA sur les charges de fonctionnement hormis via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur des charges d'entretiens des biens mobiliers et immobiliers sauf sur des bâtiments sur lesquels il serait perçus des loyers.

Le FCTVA concerne cependant toutes les dépenses d'investissement, avec un reversement de 16.404 % du TTC versé l'année N+1. Cette recette est intégrée au budget d'investissement.

Il y a possibilité de transférer des fonds du fonctionnement vers l'investissement, mais c'est impossible dans l'autre sens. Le budget communal peut également alimenter les autres budgets annexes, mais c'est impossible dans l'autre sens.

La commune amortit les investissements des budgets de l'eau et de l'assainissement ; et certains pour le budget principal. Les amortissements représentent une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. Les durées d'amortissements sont votées et instaurées en conseil municipal.

Quelques informations concernant le budget communal 2026 :

Les dépenses de fonctionnement importantes :

- Energie 45 000€ (revues à la baisse probablement grâce à l'éclairage LED)
- Fournitures de petits équipements (10 000€) et voirie (6 000€) pour les services techniques principalement
- Les prestations de service 20 000€ (contrôles réglementaires, balayage de la voirie etc.),
- Locations diverses 20 000€ (matériel internet, copieur etc.)
- Frais postaux et frais de télécommunication 10 000€
- Cotisations diverses 15 000€ pour les compétences déléguées comme l'éclairage public, l'urbanisme
- Les subventions aux budgets annexes (30 000€ pour l'assainissement et 9 000€ pour le CCAS)
- Les charges de personnel (chapitre 012) 210 000€
- Les indemnités de fonction du maire et des adjoints 40 000€

En recettes de fonctionnement, sont inscrits les produits fiscaux et redevances ainsi que les revenus liés aux bâtiments en location :

- Droits de stationnement et location sur la voie publique (éoliennes, antennes relais, ENEDIS) 36 000€
- Redevances déchets incinérés 200 000€
- Électricité panneaux photovoltaïques hangar communal : 10 000€
- Produits fiscaux : impôts et taxes 130 000€ / Fiscalité locale 84 000€ / Dotation et participations de l'État 185 000€
- Revenus des immeubles 71 000€

Concernant la section d'investissement, tous les projets prévus au BP 2026 sont passés en revue :

- Achat du broyeur d'accotement, d'une servante d'outils, d'une motopompe pour les services techniques 12 000€
- Installation potentielle d'un feu pédagogique pour sécuriser les abords de l'école 8 000€
- Achat de nouvelles décorations de Noël, notamment pour équiper le lotissement de la Plaine 6 000€
- Achat et l'installation d'un vidéoprojecteur au plafond dans la salle du conseil 2500 €
- Changement de la banque d'accueil de la Poste/Bibliothèque 3000€
- Extension de la vidéoprotection 50 000€
- Travaux de voirie rue du Jubilé 120 000€
- Fin des travaux de la salle des 4 vents 68 000€

Un point sur les emprunts en cours est fait :

- travaux de l'église : 300 000€ empruntés sur 15 ans, fin en 2033.
- construction du hangar communal : 168 500€ empruntés sur 20 ans, fin en 2042.
- réfection de la place Saint-Martin : 200 000€ empruntés sur 15 ans, fin en 2030.
- Aménagement du Pôle santé : 200 000€ empruntés sur 15 ans, fin en 2040.

Remboursement du capital des emprunts : 53 000€ en 2026.

Pour la section des recettes d'investissement, seules les subventions pour lesquelles la commune a reçu un arrêté sont inscrites (donc aucune subvention pour les projets listés ci-dessus qui ont été demandées à la préfecture ou au département pour lesquelles la commune attend un retour). Il s'agit de subventions accordées pour les projets de l'année dernière.

Le budget de la commune est proposé équilibré en dépenses et recettes de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 927 335,00 €
- Section d'investissement 710 785,00 €

Les autres budgets 2026 sont fournis en annexes pour une analyse personnelle.

Ils ont été approuvés à l'unanimité, équilibrés en recette et en dépenses par section de la manière suivante :

EAU

Section de fonctionnement	160 137.00 €
Section d'investissement	102 404.00 €

ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	132 742.00 €
Section d'investissement	80 093.00 €

BEZEGUE

Section de fonctionnement	127 978.00 €
Section d'investissement	84 588.00 €

Il conviendra en novembre de réfléchir sur les différents investissements de l'année 2027 afin d'anticiper les demandes de subventions éligibles.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Formulaire AMF 28**

Monsieur le Maire profite du conseil municipal pour distribuer un document, issu de l'AMF, permettant la mise à jour des coordonnées des membres du conseil municipal. Un délai est laissé afin que celui-ci soit complété.

- **Espace des 4 vents – Proposition de devis**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, suite aux travaux opérés au sein de l'espace des 4 vents, des points de fragilité ont été détectés au niveau des soubassements des fenêtres. Afin d'éviter toute détérioration future, il est nécessaire de procéder à des travaux pour la réalisation de soubassements solides capables de supporter le poids des enfants s'asseyant sur ces soubassements et de maintenir l'encadrement des fenêtres.

Pour cela, il est présenté les devis suivants :

- Fourniture et pose d'une structure bois sous fenêtres :
Devis CHARPENTE PELTIER : 1 959,00 €HT ⇒ 2 350,80 €TTC
 - Pose de BA13 isolant et habillage métal
Devis SARL BATI COULEUR : 1 525,00 €HT ⇒ 1 830,00 €TTC
- TOTAL 3 484,00 €HT ⇒ 4 180,80 €TTC**

Les devis présentés sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

- **SA Eure-et-Loir Habitat – Demande de garantie emprunt**

Monsieur le Maire fait part de la demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) résidence de la Vigne (2 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 2 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)). Considérant le projet, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- D'accorder une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 484 000,00 € souscrit par la SA Habitat Eure-et-Loir auprès de la CDC (soit 242 000,00 € augmenté de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt). La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci
- De se substituer à l'emprunteur pour son paiement dès notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette demande.

- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent technique polyvalent en milieu rural.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création, à compter du 27 avril 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **Proposition de devis**

Considérant l'usure des pneus du tracteur des services techniques et le besoin de les faire remplacer, Monsieur le Maire présente deux devis et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice :

Devis ETS DREUX GARDEN	4 309,50 €HT ⇒	5 171,40 €TTC
GRUPE LECOQ	3 450,00 €HT ⇒	4 140,00 €TTC

Ayant présenté l'offre la mieux-disante, il est décidé, à l'unanimité, de retenir le devis du groupe LECOQ.

Monsieur le Maire présente également un devis de réparation de la pompe de relevage submersible de la rue de Chartres. Cette dernière présente des dysfonctionnements qui peuvent entraîner, en raison de sa localisation et de la topographie, des inondations dans certaines habitations. Il devient nécessaire de la faire réparer.

Devis DURET SA 9 354,98 €HT ⇒ 11 225,98 €TTC

Il est précisé qu'il s'agit de la réparation d'une seule pompe, qu'il faudra, sous peu, envisager la réparation de la deuxième pompe afin d'assurer un fonctionnement optimal et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité, le devis présenté.

FESTIVITÉS

- **Calendrier perpétuel**

Il est distribué aux membres du conseil municipal un calendrier des événements annuels de la commune et des préparatifs à prévoir.

- **Nomination du président du comité d'animation de la route du blé**

Considérant la nécessité de nommer le président du comité d'animation de la route du blé et considérant son statut de conseillère municipale suppléante, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la candidature de Brigitte BENARD.

Il est expliqué qu'une première réunion aura lieu le 28 avril 2026 et que la première assemblée générale sera rapidement organisée afin de procéder à l'élection des membres du bureau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Candidature Villages d'avenir

Monsieur le Maire expose l'avis favorable de Madame la Secrétaire Générale d'Eure-et-Loir suite à la candidature de la commune de Ouarville au label Villages d'avenir. Lancé en décembre 2023, dans le cadre du plan France ruralités, le programme Villages d'avenir est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, Villages d'avenir accompagne des communes de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Il facilite également le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

La visite de Madame la Secrétaire Générale est prévue le vendredi 24 avril 2026.

- Lancement de la procédure de vente du terrain La Croix d'Auneau

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente d'une portion de parcelle de la Croix d'Auneau et annonce que les démarches sont lancées pour obtenir un compromis de vente. S'en suivra la division parcellaire.

- Cette année encore, la commune de Ouarville a été retenue pour accueillir un spectacle dans le cadre du Festival de théâtre itinérant « La Passée d'aout » organisé par la communauté de communes Cœur de Beauce. La date retenue est le mercredi 19 août 2026 à 15h et le spectacle se déroulera, si la météo le permet, au Moulin.
- Monsieur le Maire informe que suite à la démission pour raison personnelle de l'agent en charge de l'entretien ménager des bâtiments communaux, un recrutement est ouvert.
- Jean-Philippe BESNARD félicite les agents techniques pour le nettoyage des pavés au niveau de la sortie arrière de l'église Saint Martin mais remarque que les joints n'ont pas tenu et sont certainement à refaire.
- Virginie MARCHAND en profite pour avertir de la prolifération de mousse dans les zones ombragées de la place Saint Martin.
- Thierry FILLON signale que la gouttière de l'église du côté de l'aire de jeux est remplie de terre et d'herbe. Il en est de même pour le collecteur du clocher. Un nettoyage doit être envisagé afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales.
- Thierry FILLON expose également que la porte du fond de la salle, côté terrain de foot était restée ouverte.
- Bernadette GASNIER attire l'attention du conseil municipal concernant des enfants se déplaçant en trottinette, vélo ou quad et ne respectant pas le panneau de signalisation 'STOP'. Cette conduite est très dangereuse considérant le passage de véhicules à moteur sur cette intersection.
- Virginie MARCHAND prévient que la réunion pour le Moulin à Paroles aura lieu le vendredi 17 avril 2026 à 17h30 à la mairie et interroge quant à des idées de sujet à présenter.
- Déborah BORGNIET informe le conseil municipal que le grillage de la ferme Ferrière n'est pas correctement verrouillé ce qui entraîne des explorations du site pouvant représenter un danger.
- Gérard CLAVIER s'interroge concernant le lancement des travaux de désamiantage et de démolition de la ferme Ferrière et également si la prise en charge des travaux par l'EPFLI est possible.
- Roland BODA se renseigne concernant le nettoyage et la réfection des panneaux d'entrée de ville du bourg et des hameaux. Il est précisé que cette demande a déjà été faite en 2025 et qu'une intervention du département est prévue.

- Christine HAMELIN s'interroge concernant l'état de la mare de la rue d'Orléans. Il est indiqué que cette opération pourra éventuellement être prévue sur le budget 2027. Monsieur le Maire profitera de la visite de Madame la Secrétaire Générale pour aborder le sujet.
- Gérard CLAVIER demande si une date à été communiquée pour la réalisation des mesures de vitesse et de comptage de passage prévus dans la rue de la République, devant l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées : Jeudi 07 mai 2026.

Jeudi 11 juin 2026

Option : jeudi 02 juillet 2026